

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2010.**

**A 20 H 30**

Présents : Mesdames VERCRUYSSÉ CORDIER THOMAS et Messieurs COLLETTE BARRUET MESSIO PARROT LEHMANN TOFIN WRZOLCHOL POULAIN.

Absents excusés : - Monsieur LAURENT ayant donné pouvoir à Monsieur BARRUET.

Absent non excusé : Monsieur MELO.

Secrétaire de séance : Monsieur BARRUET .

Ordre du jour :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Indemnités de conseil au receveur.
- Informations diverses :
- Information marais de Sacy-Le-Grand.
- Courrier départ de Monique Magnoler.
- Travaux rue du Marais.
- Travaux RD 10 (2<sup>ème</sup> tranche).

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents avec les remarques suivantes :

Monsieur PARROT demande au Maire si en ce qui concerne les infractions sur la commune il s'est appuyé sur des chiffres, Monsieur le Maire répond que les informations n'ont pas été chiffrées à sa connaissance mais que ce sont les gendarmes eux-mêmes qui ont fait ce constat.

### **INDEMNITES DE CONSEIL AU RECEVEUR**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de Madame SANANIKONE, receveur à Liancourt concernant l'indemnité de conseil pour un montant de: 459,99 € conformément à la législation en vigueur.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

### **INFORMATION MARAIS DE SACY-LE-GRAND :**

Madame THOMAS prend la parole et signale que depuis mai dernier, la structure a changé de forme juridique par l'entrée du Conseil Général de l'Oise en passant en syndicat mixte dont le siège social se situe à Ladrancourt.

L'embauche au 1<sup>er</sup> octobre d'un ingénieur a été décidée, le financement de cet emploi sera d'un faible coût pour le syndicat compte tenu des aides publiques (Europe, Etat, Région).

Un logo est en cours de création, les idées de tous sont les bienvenues.

Messieurs le Préfet et Sous-Préfet sont venus visiter le marais.

Dans le cadre de la journée d'information du 1<sup>er</sup> octobre 2010 organisée par le Conseil Général, la commune de Saint-Martin-Longueau a accueilli cette manifestation.

L'association l'envol, à cette occasion a libéré des oiseaux qu'ils avaient soigné, des enfants de notre groupe scolaire étaient présents.

La construction de la maison de l'environnement prévue en 2013, permettra de valoriser notre commune de part le respect de l'environnement et de la nature.

Monsieur PARROT signale qu'il est important de mettre en valeur les marais de Sacy-le-Grand et d'avoir la présence du Président du Conseil Général à cette manifestation.

### **COURRIER DEPART DE MONIQUE MAGNOLER :**

Monsieur le Maire rappelle que Madame MAGNOLER a demandé sa démission du Conseil Municipal ainsi que des commissions auxquelles elle était inscrite.

Il donne lecture du courrier de l'intéressée et des motivations qui ont appuyé cette décision.

Monsieur TOFFIN demande si il n'a pas lieu de la remplacer dans les commissions ou les différentes fonctions qui lui étaient attribuées, notamment au niveau du CCAS. Madame VERCRUYSSSE signale que le CCAS évoquera ce point lors de la prochaine réunion, avant que le conseil municipal ne se prononce.

### **TRAVAUX RUE DU MARAIS :**

Monsieur MESSIO prend la parole concernant les travaux :

Rue du Marais, les travaux vont commencer en octobre, l'entreprise a déjà fait le point avec les riverains pour les branchements. Une information sera faite pour prévenir des nuisances occasionnées (circulation alternée) lors de ces travaux.

### **TRAVAUX RD 10 (2EME TRANCHE).**

RD 10 : le bureau d'étude MOIZARD AEBY a fait une synthèse des ouvertures de plis (dont la copie est distribuée) le total des travaux T.T.C honoraires compris est de 646 931,68 €

Une date a été bloquée au samedi 23 octobre prochain à 10 h pour informer les riverains de la rue de l'Eglise, expliquer le projet et prendre note des réflexions de chacun.

Les nouvelles normes pour piétons nécessitent un trottoir d' 1m 40, une chicane centrale a donc été prévue.

Monsieur PARROT demande si des problèmes ont été signalés suite aux travaux de la première tranche.

Monsieur MESSIO répond que l'après-midi même a eu lieu un rendez-vous avec un expert au sujet d'un problème d'inondation. Il conviendra d'établir les responsabilités de chacun.

Madame THOMAS demande si le conseil municipal doit se prononcer ce soir pour porter plainte contre l'entreprise, Monsieur MESSIO estime que la démarche est prématurée et que dans un premier temps un rendez-vous sera pris avec l'entreprise.

Monsieur TOFFIN demande si la société MOIZARD AEBY a revu son tarif à la baisse pour la deuxième tranche, une réduction de 415,83 € H.T a été accordée

Monsieur BARRUET demande si le conseil général a été contacté pour la réfection du tapis après les travaux, Monsieur MESSIO répond qu'il les a eu au téléphone avant les vacances d'été mais qu'un courrier sera fait.

Les sommes étant arrêtées, Monsieur le Maire signale que les membres du conseil municipal auront à se prononcer sur le financement lors de la prochaine réunion.

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT :**

Monsieur LEHMANN signale que le clos d'Elogette a été contacté pour proposer un massif de plantations sur l'espace remodelé de la plaine des jeux.

Compte tenu de la configuration de l'endroit, la commission a revu les propositions en tenant compte de l'entretien futur. Le budget prévisionnel serait de moins de 1 000 €.

### **RESULTAT TECHNIQUE ACOUSTIQUE DE LA SALLE SOCIO-EDUCATIVE :**

Monsieur le Maire commente le compte rendu de la réception des travaux, le document est distribué. Le résultat est plus que satisfaisant, la résonance est divisée par deux.

Madame VERCUYSSSE confirme la satisfaction de l'animateur sportif dans le cadre de ses activités avec les enfants dans la salle.

Monsieur le Maire remercie publiquement Monsieur MARINI pour le soutien financier à hauteur de 8 500 € obtenus.

Monsieur TOFFIN demande des détails sur l'entretien du parquet de la salle socio-éducative. Monsieur le Maire répond que l'entretien se fera toutes les semaines pendant 2 mois par lustrage avec de l'huile à l'aide d'une mono brosse.

Monsieur PARROT demande si le test de comptage des véhicules a un coût.

Monsieur MESSIO répond qu'il s'agit d'un test DDE non facturé.

Monsieur PARROT signale que rue de Paris malgré la réfection des avaloirs, un bruit persiste, Monsieur MESSIO répond que si il y a du bruit, c'est parce que les véhicules roulent hors de la chaussée et que l'on ne peut rien y faire.

Monsieur PARROT demande où en est le remplacement des plots lumineux au niveau de la boulangerie.

Monsieur MESSIO répond qu'il a contacté l'entreprise et qu'ils vont effectuer le remplacement dans les jours qui viennent.

Il informe les membres du conseil municipal que la consultation des entreprises est lancée pour l'éclairage des passages piétons de la RD 1017.

Le marquage au sol du parking et de la piste cyclable sera prochainement réalisé.

Monsieur PARROT déplore d'avoir appris par la presse qu'un accident avait eu lieu rue de la République il y a une quinzaine de jours (Une adolescente a chuté à la descente du bus, occasionnant son transfert à l'hôpital), il souhaite être averti par mail dès qu'un accident se produit par la commune.

Monsieur POULAIN rétorque qu'il a également été au courant par la presse mais qu'il n'en a pas été offusqué.

Monsieur COLLETTE n'en a pas fait part parce qu'il n'en avait pas été avisé officiellement.

Madame VERCRUYSSSE signale que le repas des aînés s'est bien passé, dans la bonne humeur, que les personnes ont apprécié cette manifestation et elle tient à remercier les bénévoles qui ont a une apporté une aide.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 40.